

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 mai 2021
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire
palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-seizième année

Lettres identiques datées du 11 mai 2021, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je me dois à nouveau d'appeler attention, de toute urgence, sur l'escalade de l'agression menée par Israël, Puissance occupante, en Palestine occupée, qui cause d'immenses souffrances humaines et aggrave les tensions, au risque de déstabiliser davantage encore cette situation volatile, ce qui constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Hier, le 10 mai, sur fond de tensions accrues et d'aggravation de la situation à Jérusalem-Est occupée du fait de l'intensification des provocations et des actes de violences commis par Israël contre des civils et des lieux saints palestiniens, les forces d'occupation israéliennes ont entamé une agression militaire contre la bande de Gaza assiégée. Les frappes aériennes israéliennes ont jusqu'à présent tué 27 Palestiniens, dont 9 enfants et 1 femme, à Gaza. Cette agression militaire traumatise une population déjà accablée de 2 millions de personnes qui sont emprisonnées par le blocus illégal d'Israël depuis 14 ans, dont elles subissent les conséquences inhumaines sur tous les aspects de la vie, et qui se trouvent à nouveau assiégées, à la merci de la machine militaire de l'occupation, privées de la protection dont elles ont désespérément besoin et à laquelle elles ont droit en vertu du droit humanitaire international. Absolument rien ne saurait justifier de telles attaques menées sans discrimination contre une population civile.

Depuis la précédente lettre que je vous ai adressée, la situation à Jérusalem-Est occupée s'est également détériorée à tous les niveaux, la violence et les actes d'incitation et de provocation d'Israël ayant atteint de nouveaux sommets, les forces d'occupation israéliennes et les colons extrémistes se livrant à des saccages dans la ville et ses lieux saints, attisant les tensions et les sensibilités en ce mois sacré musulman du Ramadan. Hier, le 10 mai, les forces d'occupation ont mené un raid délibéré et au plein sens du terme au Haram el-Charif en essayant d'escorter des foules de colons extrémistes lors d'une soi-disant « parade » destinée à marquer l'anniversaire de l'occupation illégale de Jérusalem-Est par Israël en 1967.



Les forces d'occupation ont fait irruption dans la mosquée Al-Aqsa et encerclé des fidèles et des passants sans défense sur lesquels elles ont tiré sans discrimination. Plus de 300 Palestiniens ont été blessés par des tirs de balles en caoutchouc à noyau métallique, des grenades percutantes, des munitions lacrymogènes et des grenades étourdissantes, et par des agressions physiques directes des forces d'occupation israéliennes. Ces dernières ont même enfermé des fidèles palestiniens dans la mosquée Al-Aqsa tout en profanant le lieu saint avec un barrage d'agents incendiaires et toxiques, y compris des grenades et de la fumée âcre. Plus de 80 des personnes blessées ont été hospitalisées et plusieurs sont dans un état critique. La plupart des blessures se situent au niveau de la partie supérieure du corps - visage, yeux, tête et poitrine. Les forces israéliennes ont également empêché les secours de se rendre auprès des blessés et ont agressé des journalistes et du personnel médical. Partout ailleurs en Cisjordanie occupée, la force excessive utilisée par les forces d'occupation israéliennes contre des civils qui manifestent contre les agressions d'Israël visant Al-Aqsa et contre les expulsions imminentes de familles palestiniennes dans le quartier de Cheik Jarrah à Jérusalem a fait des dizaines d'autres blessés parmi les civils palestiniens.

La communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, doit condamner toutes les actions illégales d'Israël et doit exiger que les attaques contre les civils cessent et que toutes les mesures illégales visant à modifier le caractère, la composition démographique et le statut de la ville sainte de Jérusalem cessent, y compris toutes les violations du statu quo historique et juridique de la mosquée Al-Aqsa.

À cet égard, nous rappelons à nouveau la résolution [2334 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a condamné sans équivoque « toutes les mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, notamment la construction et l'expansion des colonies de peuplement, le transfert de colons israéliens, la confiscation de terres, la démolition de maisons et le déplacement de civils palestiniens, en violation du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes ».

Qu'Israël, Puissance occupante, se comporte de manière aussi inhumaine et scélérate, violant le droit international et les droits humains en toute impunité, n'est pas nouveau. Chaque année, le Ramadan en Palestine est terni par les crimes et violations flagrants et délibérés d'Israël contre le peuple palestinien - meurtres et atteintes à l'intégrité physique de civils, démolitions de maisons, déplacements forcés, profanation de lieux saints et attaques ignobles et violentes des colons extrémistes que le gouvernement israélien et ses forces d'occupation n'ont fait qu'encourager ces dernières années.

Depuis quelques jours, en coordination avec les forces d'occupation, des hordes de colons ont pris d'assaut à plusieurs reprises le quartier de Cheik Jarrah à Jérusalem-Est, attaquant les résidents, les intimidant en proférant des insultes et des menaces haineuses et racistes, et les empêchant d'accéder à leur domicile. Sans surprise, la dernière vague de provocation par des colons a été menée par des politiciens et des membres du parlement israéliens, dont Arie King, Itamar Ben-Gvir et Bezalel Smotrich, dans le but de provoquer les résidents palestiniens menacés d'expulsions qui visent délibérément à consolider la présence des colons israéliens dans Jérusalem-Est occupée, dans le cadre des plans de longue date destinés à modifier de force et artificiellement la démographie de la ville en faveur d'une majorité juive.

La situation alarmante à Cheik Jarrah a attiré divers groupes de colons soutenus par l'État et déterminés à déraciner les Palestiniens de leurs foyers. Ces groupes extrémistes renforcent les plans du Gouvernement israélien visant à ancrer

l'occupation et le contrôle illégal de la terre palestinienne par Israël, avec le moins de Palestiniens possible, facilitant ainsi ses projets d'annexion illégale. Cela se fait par tous les moyens et mesures illégaux, y compris par le biais du « système judiciaire » israélien, dont les décisions favorisent massivement les colons israéliens et s'inscrivent dans le cadre du déplacement forcé et de la dépossession systématiques du peuple palestinien par la Puissance occupante. Comme l'a déclaré le Patriarcat latin de Jérusalem à propos de Cheik Jarrah, « La question qui se pose aujourd'hui n'est pas celle d'un litige immobilier entre des parties privées. Il s'agit plutôt d'une tentative motivée par une idéologie extrémiste qui nie le droit à l'existence d'une personne dans sa propre maison ».

Des images inquiétantes ont montré des colons, escortés par la police et les forces d'occupation, marchant dans Cheik Jarrah en scandant « mavet la'aravim » (« Mort aux Arabes ») et d'autres slogans haineux et racistes. Plusieurs nuits de suite, alors que des militants palestiniens, israéliens et internationaux étaient rassemblés en solidarité avec les familles palestiniennes menacées par un déplacement forcé, les forces d'occupation ont eu recours à la violence contre des manifestants pacifiques. Selon la Société du Croissant-Rouge palestinien, 17 personnes ont été grièvement blessées par suite de l'usage excessif de la force. Entre autres, un rapport d'Amnesty International du 10 mai a corroboré les informations recueillies sur place faisant état de la répression brutale exercée par Israël contre des civils manifestant pacifiquement contre les déplacements forcés dans Jérusalem-Est occupée, les forces d'occupation provoquant délibérément le chaos et la violence et portant préjudice aux manifestants.

Les forces israéliennes continuent également de procéder à des arrestations arbitraires de Palestiniens qui manifestent pacifiquement contre cette occupation illégale et défendent les familles palestiniennes de Cheik Jarrah et leurs droits. Parmi les nombreuses personnes arrêtées, Mariam Afifi, membre de l'Orchestre des jeunes de Palestine, a été filmée alors qu'un soldat israélien la frappait et la traînait par son hijab avant de l'emmener. Alors qu'elle était menottée sur le bord de la route, Mariam a demandé au soldat : « Voulez-vous que vos enfants grandissent en défendant les oppresseurs ? » Cette question doit être posée à l'ensemble de la communauté internationale, y compris au Conseil de sécurité, l'impunité israélienne faisant rage de manière incontrôlée du fait du non-établissement des responsabilités, détruisant encore une autre génération et anéantissant toute perspective de paix et de stabilité.

Le droit international et les mécanismes d'établissement des responsabilités sont aujourd'hui entravés par des tentatives de fausse équivoque qui dissimulent ou ignorent délibérément la réalité créée par l'occupation belligérante d'Israël depuis 54 ans : dépossession collective, discrimination systémique, transformation démographique, déplacements forcés et déni des droits du peuple palestinien voire de son existence même dans sa patrie. Pendant trop longtemps, beaucoup ont défendu les droits et libertés des peuples opprimés dans le monde entier, mais ont échoué à appliquer ces mêmes droits et principes au peuple palestinien.

La paralysie constante du Conseil de sécurité quant à la situation en Palestine est inacceptable. La longue pratique consistant à faire d'Israël une exception au Conseil de sécurité a été trop coûteuse, ne faisant qu'alimenter l'impunité au prix de vies humaines, des droits humains et des perspectives de paix et de sécurité, et accélérant la désintégration de l'état de droit. Il est grand temps de remettre en question ces erreurs historiques en choisissant une autre voie qui impose à tous les États les mêmes normes de conduite morale fondées sur les principes de justice et de dignité, sans favoriser ni privilégier l'un par rapport à l'autre. C'est la base d'une justice véritable.

Le Conseil de sécurité doit respecter le devoir que lui impose la Charte de maintenir la paix et la sécurité internationales sans exception, y compris dans le cas

de la Palestine. Nous l'appelons donc une nouvelle fois à agir de toute urgence pour faire face à cette crise et à cette injustice grandissante. Le Conseil ne peut pas permettre que ses résolutions soient impunément violées de manière aussi flagrante et systématique et ne peut pas permettre que la situation en Palestine occupée, y compris Jérusalem-Est, devienne incontrôlable.

La présente lettre fait suite aux 714 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 ([A/55/432-S/2000/921](#)) au 6 mai 2021 ([A/ES-10/860-S/2021/438](#)) rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(*Signé*) Ryad **Mansour**
